

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 05.12.2017	Heure 15h19	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace l'amendement déposé le 4 décembre à 11h47			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC		Lié à :(obligatoire) ad 17.142
Titre : Amendement au postulat de la commission des finances 17.142, du 21 novembre 2017, Pour la révision de la péréquation financière intercommunale et une participation adéquate des communes à l'assainissement des finances cantonales		
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire aboutir rapidement, si possible au 1^{er} janvier 2019, la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, d'entente avec les communes. (<i>Suppression de : en associant le Grand Conseil à ses travaux.</i>) Il est invité à présenter dans ce cadre une nouvelle proposition, sous forme de bascule d'impôt ou autre, pour une participation adéquate des communes à l'assainissement des finances cantonales, dès l'exercice 2019.		
Motivation (facultatif) : Aux termes de l'article 238, alinéa 2, OGC, le développement d'un postulat ne peut être amendé. Néanmoins, la modification du contenu entraîne automatiquement les modifications suivantes dans le développement du postulat : Plutôt que de proposer dans le cadre du rapport 17.029, en marge du débat budgétaire 2018, une bascule d'impôt complémentaire pour 2019 et les années suivantes, selon des modalités à déterminer (intensité, atténuation, calendrier, bilan intermédiaire), la commission des finances dépose un postulat afin d'inciter toutes les autorités concernées – Conseil d'État, (<i>suppression de : Grand Conseil, mais aussi</i>) communes, ACN et CDC – à mener à bien dans les délais les plus brefs une révision de la péréquation intercommunale qui se fait de plus en plus urgente au fil des débats autour des finances des collectivités publiques. <i>Suppression de : Les commissions des finances, péréquation financière et fiscalité du Grand Conseil, notamment, pourraient être mobilisées.</i> Suite inchangée		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Aël Kistler		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mauro Moruzzi	Mireille Tissot-Daguette	Alain Marti
Blaise Fivaz	Laurent Suter	